



Autisme. Le collectif « Autisme » dénonce le retard global de la France, en particulier pour la scolarisation.

École pour tous, le compte n'y est pas

■ Une large majorité d'enfants autistes n'a pas accès à l'école. La faute aux moyens insuffisants vient de dénoncer les associations de parents concernés.

« *Ne laissons pas 80% des enfants autistes à la porte de l'école* » : avec cette phrase, le collectif Autisme sonne l'alarme sur la situation de 80.000 enfants.

« *Seuls 15% des enfants autistes ont accès à l'école* », regrette ce collectif de cinq fédérations ou associations de parents (environ 85% des familles).

Ensuite, 30% d'enfants autistes sont accueillis en instituts médico-éducatifs ou en hôpitaux de jour. Au total ce sont donc 55% d'enfants autistes qui sont accueillie nulle part, alors que la loi de 2005 sur le handicap affirme le droit pour chaque enfant d'être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile.

« *On ne dit pas que tous les enfants autistes peuvent aller à l'école ordinaire, mais on pense que plus de 50% pourraient* » le faire affirme le col-

lectif. L'autisme, qui revêt des formes diverses, est une pathologie du développement du système nerveux central.

La France à la traîne malgré la loi et un plan autisme...

Malgré la loi de 2005 et le plan autisme 2008-2011 du gouvernement, les obstacles sont donc réels pour les familles.

« *Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont peu nombreux, peu formés et ont des contrats précaires* », dénonce un parent, alors que la présence d'AVS est une des conditions pour une scolarisation de ces enfants. Et compte tenu de contrats à durée déterminée des AVS - qui s'interrompent parfois en cours d'année - la scolarité des enfants peut s'arrêter à tout moment.

Si certains parents peuvent critiquer des équipes pédagogiques jugées « *frileuse* », la question semble bien résulter de moyens insuffisants accordés à l'Éducation nationale. Ainsi, les ensei-

gnants mettent en avant le manque de moyens humains et de formation pour assurer cet enseignement. Et selon les syndicats, en substance, ce n'est pas en sacrifiant le système éducatif sur l'autel de la rentabilité que cela pourra s'améliorer, rappelant les 50 000 suppressions de postes depuis 2007 et les 16 000 autres prévues par Matignon pour la rentrée.

La France condamnée

Il est vrai qu'en Italie, par exemple, toute classe qui accueille un enfant autiste voit son effectif divisé par deux afin de permettre à l'enseignant d'intervenir dans de bonnes conditions pour tous. Selon le collectif la France a beaucoup de retard. Déjà, en 2003, la France fut condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme. Et en décembre 2007, le Comité consultatif national d'éthique parlait quant à lui de « *maltraitance* » pure et simple.

P.B. AVEC KARINE P.

